

PROJET EDUCATIF

De la commune de Beaulon

Organiser une politique citoyenne de l'enfance et de la jeunesse est depuis toujours une priorité pour la commune de Beaulon.

En effet, il existe sur la commune un accueil municipal périscolaire depuis 2001 et extrascolaire depuis 2002. Auparavant l'accueil périscolaire existait déjà sous un statut associatif. En 2009, la commune a fait construire un bâtiment spécialement dédié à l'accueil des enfants.

Avec cet accueil de loisirs, la commune de Beaulon souhaite **répondre aux besoins des parents en mettant à leur disposition un mode d'accueil adapté**. Pour répondre au mieux à la demande des familles, la commune de Beaulon s'est entendue avec la commune de Garnat sur Engièvre (située à 4 kms) et depuis avril 2018, les enfants des 2 communes peuvent être accueillis quasi à chaque période de l'année :

- périscolaire dans chaque commune,
- les mercredis à Garnat,
- 2 semaines extrascolaires ouvertes (dont 1 dans chaque commune en alternance chaque année) aux vacances d'automne, d'hiver et de printemps
- 4 semaines en juillet à Beaulon.

La commune souhaite également **apporter aux enfants tous les outils nécessaires à leur développement**. Les objectifs tendent sur 4 grands points :

Social : amener l'enfant à découvrir la vie en collectivité, favoriser la tolérance, le respect, la solidarité et l'égalité. Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps, ou d'une autre commune. Favoriser les liens intergénérationnels.

Educatif : permettre à chaque enfant de vivre un temps de vacances, de découvrir et pratiquer, des activités concourants à son épanouissement et à son éducation ; favoriser le développement de l'autonomie tout en respectant les besoins et caractéristiques de chacun (prise d'initiatives, responsabilisation sur certaines tâches...) ; donner à l'enfant des repères et aussi lui montrer ses limites en toute sécurité tant affective que matérielle.

Culturel : proposer des activités variées qui permettront à l'enfant d'enrichir ses connaissances et son savoir, de développer son esprit critique, et susciteront ainsi des envies, et même peut être des vocations.

Sportif : donner les moyens grâce au sport d'être en bonne santé (entretien de la culture physique, lutte contre l'obésité) : permettre également d'inciter l'enfant à avoir l'esprit d'équipe et le respect de l'autre.

Les moyens mis en place pour atteindre ces objectifs doivent avant tout être ludique car le jeu est la fonction essentielle de l'enfant, facteur d'équilibre, d'apprentissage, de communication et d'expression pour lui permettre d'acquérir son identité.

Par le choix de ses activités l'accueil de loisirs, tout en respectant les rythmes biologiques et les capacités de chacun souhaite se démarquer de l'école. Il en reste néanmoins un lieu où l'on souhaite aider l'enfant à comprendre et s'approprier son environnement, à enrichir son univers personnel (réel ou imaginaire) à acquérir son identité et devenir un citoyen à part entière.

LIEUX D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs est installé dans un bâtiment d'environ 400 m². Ce dernier comprend 3 salles d'activités (une salle d'environ 100 m² et deux autres d'environ 53 m²), des sanitaires adaptées à chaque âge, un local de rangement et un bureau.

L'accueil est situé à proximité des écoles et du restaurant scolaire ce qui est un avantage du point de vue sécurité et praticité.

FONCTIONNEMENT

En période périscolaire : l'accueil de loisirs est ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 07h00 à 08h45 et de 16h15 à 18h30

Pendant les vacances, l'accueil fonctionne du lundi au vendredi de 07h00 à 18h30 avec 4 périodes d'ouverture : 1 semaine aux vacances d'automne, 1 semaine en hiver, 1 au printemps et 4 semaines (ou 3 selon calendrier scolaire) en juillet.

Pendant les petites vacances l'accueil est possible à la demi-journée. En été l'inscription se fait en journée entière.

EQUIPE D'ENCADREMENT

- une directrice (B.E.A.T.E.P) titulaire de la F.P.T, gère et anime l'ensemble de l'accueil de loisirs (sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires)
- une animatrice (CAP petite enfance) en contrat PEC est présente sur le périscolaire (3 matins et 4 soirs par semaine) et en extrascolaire (selon planning)
- Une animatrice (B.A.F.A), titulaire de la F.P.T, présente sur le périscolaire (2 soirs par semaine) et en extrascolaire (selon planning)
- Une animatrice (non diplômée) en contrat à durée déterminée, est présente sur le périscolaire (4 matins et 2 soirs par semaine)
- une animatrice (B.A.F.A) en contrat à durée déterminée, est présente sur le périscolaire (1 matin par semaine).

En extrascolaire la commune fait appel à des animateurs vacataires en fonction des besoins et surtout des effectifs d'enfants.

TARIFS

En période périscolaire un forfait est appliqué :
3,50 € par jour et par enfant, quelque soit le temps passé à l'accueil,
35 € par mois à partir de 10 jours et plus de présence dans le mois.

Pendant les temps extrascolaires le barème de la C.A.F est appliqué, en fonction des ressources des familles avec une facturation à l'heure.

PARTENAIRES

Pour permettre à la commune de faire fonctionner son Accueil de Loisirs, différents partenaires interviennent :

- la D.D.C.S.P.P, la C.A.F, la M.S.A, le Conseil Général,
- l'accueil de loisirs de Garnat sur Engièvre,
- La micro-crèche
- les accueils de loisirs de la COM.COM, le R.AM,
- les parents ;
- divers organismes et associations communales